

VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 27 mai 2024

OBJET :

Convention tripartite entre la Métropole, la ville d'Essey-lès-Nancy et le Département pour l'ENS de la « Butte-Sainte-Geneviève »

Rapporteur : C. MALARY

Délibération n°18

EXPOSÉ DES MOTIFS

La loi de 1985 a dévolu aux départements une compétence en matière d'environnement notamment sur la politique de préservation et de gestion des Espaces Naturels Sensibles (ENS). Ce sont des sites remarquables en termes de patrimoine naturel (faune, flore et paysage), tant pour la diversité que pour la rareté des espèces qu'ils abritent.

Le département de Meurthe-et-Moselle a mis en place un dispositif d'accompagnement technique et financier des intercommunalités qui souhaitent s'engager dans un processus de protection et de valorisation des ENS situés sur leurs territoires. Lors de l'élaboration du Schéma Départemental des ENS en 2013, le périmètre de l'ENS dit de la « Butte Sainte Geneviève », numéroté 54P84, a été confirmé. Il fait partie des 6 sites répertoriés sur l'agglomération, dont le Département souhaite confier l'animation à la métropole et à la ville.

C'est également un site géré historiquement avec le soutien du Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine (CEN Lorraine), expert notamment en matière de site de pelouse calcaires fragiles.

Présentation du site « Butte Sainte Geneviève » à Essey-lès-Nancy

En surplomb de la commune d'Essey-lès-Nancy, la Butte Sainte Geneviève constitue un prolongement géomorphologique des butes témoins des anciennes cotes calcaires du Grand Couronné et de la vallée de la Moselle, au sud-est du Plateau de Malzéville. La position dominante de la Butte Sainte Geneviève sur l'agglomération nancéienne en a fait de longue date un lieu stratégique, à l'origine d'une occupation humaine qui remonte au Néolithique.

Durant la seconde moitié du XIXe siècle, le site a pris une vocation militaire, jusqu'à sa vente à la Ville d'Essey-lès-Nancy intervenue en 2010. Le relief du plateau en creux et bosses révèle assez distinctement ces activités passées. Aujourd'hui, il se prête à des activités de pâturage, de promenade, de loisirs et à des actions de conservation et de sensibilisation écologiques.

Les 36,6 hectares du site sont en effet constitués d'un plateau pelousaire, un habitat naturel d'intérêt européen, entouré d'une ceinture forestière sur ses flancs escarpés. L'entretien du plateau de la Butte Sainte Geneviève par un troupeau de moutons itinérant a permis de contrôler l'avancée des broussailles, mais a généré aussi une problématique de surpâturage. On notera toutefois la persistance de l'Orchis pyramidal et de l'Orchis bouc sur les marges de la pelouse, ainsi que la Corydale creuse et la Corydale solide en forêt. L'enjeu à l'avenir est de maintenir cette pratique d'entretien, mais en adaptant les pressions de pâturage, le type de cheptel et sa période de présence pour éviter les impacts sur la flore et la faune sauvage.

A ce jour, en dehors de l'avifaune et l'entomofaune, le groupe réputé le plus intéressant en matière d'espèces animales protégées sur cet ENS est celui des chauves-souris, avec 7 espèces recensées dans plusieurs cavités abritant des chauves-souris. Une cavité accueille le Grand Rhinolophe et le Petit Rhinolophe en hiver, ce dernier étant également présent en été. Les autres espèces utilisent le site comme zone de transit et de chasse.

L'enjeu prioritaire est le maintien des pelouses à Brome érigé, de la forêt et des populations locales de chauves-souris. La sensibilisation du public à la fragilité du site, et à la nécessité d'adapter son comportement en conséquence, est également prioritaire.

Conventionnement tripartite avec la Métropole et le Département de Meurthe-et Moselle

La ville d'Essey-lès-Nancy, en lien avec la Métropole, souhaite s'engager dans un partenariat effectif avec le Département pour l'aménagement et la gestion de ce site, à l'instar des 5 autres ENS du territoire qui sont tous « actifs ». Sur le territoire du Grand Nancy, le Département confie à la Métropole le soin d'harmoniser et de piloter les gouvernances de site et d'animer les ENS.

Il s'agit donc ici de formaliser durablement le partenariat sur cet ENS, sur la base d'une convention tripartite entre le Département, la Métropole et la commune d'Essey-lès-Nancy en posant les objectifs suivants :

- La recherche de la maîtrise foncière publique du site ENS, en mettant en place, le cas échéant, un droit de préemption spécifique au ENS, qui sera déléguée à la ville. Ces acquisitions foncières pourront faire l'objet d'une convention spécifique ultérieure, pour définir la participation métropolitaine, ainsi que celle du Département.

- La gestion écologique du site conformément à un « plan de

préservation et de valorisation » pluriannuel, en cours de réactualisation depuis 2013 et à réaliser sur la période 2024-2029. Ce plan sera validé après la signature de la présente convention.

- L'ouverture du site au public dans le respect de la sensibilité des milieux naturels, qui se matérialisera par des aménagements légers permettant la valorisation de ses patrimoines, dans le respect des orientations définies collégialement dans le plan.

La convention est proposée pour une durée de 12 ans, renouvelable par tacite reconduction. Elle permettra de bénéficier de l'appui technique et financier du Département.

A noter que la ville d'Essey-lès-Nancy avait déjà formalisé sur la période 2010-2022 un partenariat avec le Département, pour activer l'ENS. En parallèle, la Ville avait conventionné avec le CEN Lorraine pour s'assurer d'une expertise écologique et participer à la rédaction des plans de gestion du site, dits de « première génération ».

L'objectif est donc de renouveler, de façon partagée, un plan de préservation et de valorisation de l'ENS. Un comité de pilotage, composé a minima des représentants des trois signataires de la présente convention, assurera, en particulier, l'accompagnement de la mise à jour de ce plan et sa mise en œuvre future.

La présente convention comporte donc les objectifs généraux de la démarche. Elle constitue un engagement préalable pour pouvoir bénéficier du soutien du Département. La répartition plus fine des missions entre la ville d'Essey-lès-Nancy et la Métropole, fera l'objet d'une convention distincte.

Il est prévu d'y associer d'autres partenaires spécialisés en gestion de sites sensibles, comme le CEN Lorraine, qui reste un acteur historique sur ce site.

PROPOSITIONS

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la convention tripartite entre la Métropole du Grand Nancy, le Département de Meurthe-et-Moselle et la commune d'Essey-lès-Nancy concernant l'animation partagée de l'ENS de la Butte Sainte Geneviève et leurs éventuels avenants ;
- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces s'y rattachant, notamment la charte d'engagement entre les différents partenaires à intervenir en 2024, et les éventuelles conventions financières et demandes de financements liées à la mise en œuvre opérationnelle des actions de gestion écologique et d'aménagement et leurs éventuels avenants.

DÉLIBÉRATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les propositions ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le 30 mai 2024.

Pour extrait

Le secrétaire de séance,

Hubert ROSSIGNON



Le Maire,



Michel BREUILLE



VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT-MAX

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2024

tenu sous la présidence de
Michel BREUILLE - Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	21
- Nombre de votants :	28
- Convocation du Conseil municipal le :	17 mai 2024
- Convocation distribuée le :	17 mai 2024
- Affichage de la liste des délibérations le :	31 mai 2024
- Publication du procès-verbal sur le site internet de la ville le :	28 juin 2024

PRÉSENTS

- M. LAURENT, MME CADET, MME DEVOUGE, M. VOGIN, MME DROUVILLE, M. ROSSIGNON, Adjoints.
- MME BARDOUL, M. BRUNE, MME SCHINDLER, MME BLONDELET, M. KOENIG, M. VOIDIER, M. HOFFER, MME MALARY, MME MENZRI, M. GONCALVÈS, MME DEL MANCINO, MME CHOPIN-RENAULD, M. KATZ, M. CHEVARDÉ, Conseillers municipaux.

POUVOIRS

- M. Jacky THOUVENIN à M. Hubert ROSSIGNON
- M. Gilles SAPIRSTEIN à M. Gabriel HOFFER
- M. Gilles BOURGUIGNON à Mme Nadine CADET
- Mme Marie LOZINGUEZ à Mme Elise DROUVILLE
- Mme Marjorie HOUSSIN à Mme Aïcha MENZRI
- M. Michel PERRI à M. Christophe CHEVARDE
- M. Mathieu RIFF à M. Pascal LAURENT

SECRÉTAIRE DE SEANCE

- M. Hubert ROSSIGNON

Pour extrait

Le secrétaire de séance,



Hubert ROSSIGNON



Le Maire,



Michel BREUILLE